

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Convention de mise à
disposition au musée
d'Aquitaine de la
châsse reliquaire de
l'église Saint-Vincent**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABİ à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET**

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'église Saint-Vincent est titulaire dans son trésor d'une châsse reliquaire, transformée en son temps en « coffret aux saintes huiles » datant du XIII^{ème} siècle. Cet objet est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 4 juillet 1903.

A ce jour, cet objet n'est pas visible du grand public pour des raisons de sécurité. Soucieux de rendre le patrimoine accessible, Monsieur le Maire a pris contact avec le Musée d'Aquitaine pour convenir d'une mise à disposition qui permettrait au plus grand nombre de pouvoir venir observer ce patrimoine en toute sécurité tout en lui permettant une conservation optimale.

Suite à cette sollicitation, le Musée d'Aquitaine a fait part de sa pleine satisfaction pour accueillir en dépôt la Châsse reliquaie conservée à l'église saint Vincent et d'en assurer son exposition dans les salles permanentes consacrées à l'histoire du Moyen-âge. La durée de mise à disposition est prévue pour une durée de 5 années renouvelable.

Afin d'assurer ce dépôt, le Musée d'Aquitaine propose la signature d'une convention ci-annexée. Pour parfaire ce document, la ville a diligenté une expertise auprès du cabinet Laurence Fligny, Experte Moyen-âge – Renaissance et XVIème siècle, experte près la cour d'appel de Paris.

Le rapport d'expertise relève notamment les points suivants :

« [...] Châsse en cuivre champlevé, émaillé et gravé ; émail rouge-brun, bleu clair et bleu moyen. En forme de maison sur des pieds droits, elle ouvre par un couvercle à pentes, surmonté d'une crête ajourée et cantonnée de pinacles aux extrémités sphériques. Elle est ornée de figures d'anges : sur les pentes du couvercle, le dos et les faces latérales, ils sont de trois-quarts dans des médaillons, sur la façade, en pied et tenant un livre sous des arcatures, sur les pignons du couvercle, en buste, les ailes déployées. Au dos entre deux anges, tête du Christ circonscrite dans une étoile ; entourage de rinceaux stylisés et écoinçons meublés de motifs trifoliés.

Limoges, troisième quart du XIIIe siècle

Hauteur : 18 cm – Largeur : 16,5 cm

Etat de conservation : transformée lors de sa vie d'usage en boîte aux saintes Huiles, légers manques aux émaux, complètement dédorée, apposition au XIXe siècle sur la façade d'une plaque en laiton gravé de l'inscription en partie en lettres gothiques *Eglise de Floirac*, destinée à cacher l'ancien emplacement du palâtre de la serrure à morillon disparue.

Provenance : église Saint-Vincent, Floirac (Gironde)

Note manuscrite de Philippe Prévot (1872-1959)

Classée MH au titre d'objet le 4 juillet 1903 (source Base Palissy), le 29 mars 1971 (source ASVPF33)

Cette châsse appartient à la production tardive limousine de la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle peut être rattachée à un corpus de châsses présentant un semblable thème décoratif constitué de la répétition de figures d'anges. Plusieurs d'entre elles se trouvent toujours conservées dans des églises du centre de la France comme celle de Saint-Vaury (Creuse), d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), de Vars-sur-Roseix (Corrèze) ou encore de Lapeau (Corrèze). Un exemplaire de cette même production appartenant à l'ancienne collection Charles Boucaud a été présenté en vente publique ces dernières années (vente Paris, Hôtel Drouot, Pierre Bergé et associés, 26 juin 2019, exp. Fligny, lot 8).

La châsse de Floirac, réalisée après l'apogée de l'orfèvrerie limousine de la fin du XIIe et du premier tiers du XIIIe siècle, était destinée à une église de campagne et non au trésor d'une cathédrale ou d'une importante abbaye. Par sa taille, son décor répétitif et conventionnel - hormis la tête de Christ dans une réserve étoilée au dos - elle n'est pas comparable aux châsses historiées qui font l'objet de résultats de vente avoisinant plusieurs centaines de milliers d'Euros comme celles illustrant l'assassinat de saint Thomas Becket. Bien que les châsses en champlevé soient assez rares sur le marché de l'art, certaines sont passées ces dernières années en vente publique.

[...] Compte-tenu de ces quelques références de ventes, il est possible de fixer une valeur d'assurance à 45 000 Euros pour la châsse de Floirac. Cette valeur couvrirait non seulement le préjudice que constituerait le sinistre, mais aussi la valeur vénale, patrimoniale et historique de l'objet. [...] ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu le projet de convention ci-annexé ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

